

<https://college-leonard-devinci.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article93>



Documents officiels

- Informations administratives - Documents officiels -

Date de mise en ligne : lundi 26 mars 2018

Copyright © Collège Léonard de Vinci - Tous droits réservés

Il est rappelé aux familles que les bulletins scolaires, les diplômes (ASSR 1 et 2, DNB) et les certificats de scolarité sont des documents officiels.

Ils peuvent vous être demandés pour une inscription dans un nouvel établissement scolaire (bulletins), ou dans le cadre du BSR pour la conduite d'un scooter (ASSR1), ou pour l'examen du permis de conduire (ASSR2).

Les familles sont donc invitées à faire les copies nécessaires de ces documents, et à conserver les exemplaires originaux soigneusement.

Le collège ne fournira aucun duplicata